



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 2012 «Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes» Compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2012

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « ZPS Pays des couzes » s'est tenue à 16 heures, à la maison des associations de Chambon-sur-Lac, sous la présidence de M. Bruno ANDRE, Sous-Préfet d'Issoire.

Liste des présents

ANDRE Bruno	Sous-Préfet d'Issoire
BAUDRY Christian	DREAL Auvergne
BARTHELEMY Benoit	Fédération Départementale des Chasseur du Puy-de-Dôme
BOURSANGE Sabine	LPO Auvergne
CHABAUD Christian	Mairie de Montaigut-le-Blanc (Maire)
CHAMBONNIERE Julien	DDT du Puy-de-Dôme
CHASSANG Jean-Pierre	Mairie de Verrières (Maire)
CORDONNIER Stéphane	CEN Auvergne
IMBAUD Nadine	Mairie de Saint-Genes-Champanelle (Adjoint)
JANISECK Jean-Yves	ONCFS
LATHUILLIERE Laurent	ONF
PONT Lionel	PNR VA et RNN rocher de la Jaquette et sagnes de la Godivelle
RIGAUD Pierre	FDEN

Sont Excusés :

M. le Président du Conseil Régional,
M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme,
M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière,
M. le Maire d'Ardes sur Couzes.

Après un mot d'accueil de M. le Maire de Chambon sur Lac, M. le Sous-préfet introduit la réunion en présentant l'ordre du jour : Bilan des actions 2011, propositions d'actions 2012, questions diverses.

M. le Sous-préfet donne la parole à Stéphane Cordonnier du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne). Suite à la validation du document d'objectifs en 2009, c'est le CEN Auvergne qui a été désigné par l'Etat pour mettre en œuvre Natura 2000 sur ce site. La présentation de M. Cordonnier est jointe au présent compte-rendu.

Remarques du Comité de pilotage sur les actions 2011

Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art (ponts sur la Couze) abritent parfois des chauves-souris, il est important d'en tenir compte lors des travaux, y compris lors des travaux d'entretien. Il est précisé que le plan d'action régional¹ sur les chauves-souris permet de prendre en compte les ouvrages situés à l'extérieur des zones Natura 2000 et qu'il n'y a donc pas de doublon mais une complémentarité avec les actions réalisées dans le cadre des sites Natura 2000.

La DDT précise qu'une plaquette² d'information sur la problématique ouvrages d'art et chiroptères avait été réalisée il y a quelques années par la SFPEM (*Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères*) et le Muséum de Bourges.

Gestion du ruisseau de Farge

M. le Sous-préfet propose que les actions d'enlèvement d'encombres prévues sur ce ruisseau puissent être prises en charge dans le cadre du futur contrat territorial (nouveau nom des contrats de rivières) qui doit démarrer fin février 2012 et qui concerne la Couze Chambon et ses affluents.

La structure animatrice prendra contact avec le technicien de rivière en charge du dossier.

Pâturage de la montagne de la Serre

Il est proposé de rajouter les parcelles de l'Etat dans le bilan des accords favorables. Il faut également faire une recherche de financements complémentaires pour la restauration des palhats car cette action, importante pour limiter l'érosion du sol, n'est pas éligible au titre des contrats Natura 2000.

La gestion des terrasses à l'entrée Est de Champeix est assurée par les agents communaux de la mairie mais celle-ci ne souhaite pas prendre en charge une surface plus importante. M. le Sous-préfet propose d'essayer de faire intervenir des chantiers d'insertion. La fondation du patrimoine pourrait peut-être intervenir mais elle est en général plus spécialisée sur les bâtiments.

Malgré la présence d'un éleveur intéressé, le faible taux d'adhésion des propriétaires, le risque de déchaussement des blocs rocheux et des palhats, la réduction des crédits d'animation en 2012 qui impose de prioriser les actions à mettre en œuvre, sont autant d'éléments qui entraînent un report de la suite de cette opération. Seule la partie située vers Montaigut, où les accords des propriétaires sont plus nombreux, pourra faire l'objet d'une action de gestion.

Caméra au parc animalier

M. Chambonnière demande des précisions sur le montage financier de cette opération réalisée au sein du parc animalier d'Ardes-sur-Couze. M. Cordonnier précise que la caméra permettant de voir les chauves-souris en direct n'est pas financée par une participation des visiteurs du parc animalier mais par Natura 2000. Par contre, le zoo prendra en charge l'entretien futur du matériel.

¹ Le Plan régional d'actions pour les Chiroptères en Auvergne est téléchargeable sur le site internet de la DREAL Auvergne dans la rubrique les plans nationaux d'actions pour les espèces menacées : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

² Cette plaquette qui s'intitule « Les chauves-souris hôtes des ponts » est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.sfepm.org/pdf/plaqponts.pdf>

Remarques du Comité de pilotage sur les propositions d'actions 2012

Choix des actions prioritaires

Le budget disponible pour 2012 est de 12 000 euros au lieu de 20 000 euros en 2011 (-40%).
La structure animatrice a donc proposé de reporter certaines actions prévues dans le docob, ce qui a été approuvé.

Il a été convenu du report du panneau prévu aux caves de St-Julien, de la poursuite de la concertation sur la montagne de la Serre, des prospections complémentaires sur les chauves-souris.

Budget

Le budget est présenté par action. Le comité souhaiterait plus de précisions avec également une présentation par poste de dépenses (ex : frais de personnel). M. le Sous Préfet précise que le temps de travail bénévole doit également être mentionné car il représente parfois un investissement important. M. Cordonnier prend l'exemple des comptages des chauves-souris qui mobilisent beaucoup de bénévoles. Sans eux, ce travail d'inventaire serait presque impossible à réaliser.

Si des choix de priorités doivent être faits, bien préciser le budget de chaque action à prioriser.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Issoire,

Bruno ANDRE



